

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 14 décembre 2009****MARIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents : M. DESEILLE - Mme METGE - M. IZIMER - M. ALLAERT - M. BORDAT

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Contrat « enfance et jeunesse » conclu entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or - Volet « jeunesse » - Intégration de l'accueil de loisirs de l'école maternelle Mansart - Avenant n°2 - Modification

M. Louis, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a conclu, le 27 décembre 2006, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, un contrat « enfance - jeunesse », puis, le 31 décembre 2007, un avenant n°1 à ce contrat, relatif aux actions entrant dans le champ de l'enfance.

Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a donné son accord à l'intégration de l'achat de places de crèche à la Maison des Fées, sous la forme d'un avenant n°2.

Il est proposé aujourd'hui d'intégrer l'accueil de loisirs de l'école maternelle Mansart, ouvert depuis le 1er septembre 2009, en modifiant ce dernier avenant, pour la période allant du 1er septembre 2009 au 31 décembre 2009, date d'échéance de l'actuel contrat.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

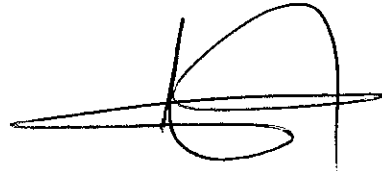
1 - donner votre accord à l'intégration au contrat « enfance - jeunesse », conclu entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, de l'accueil de loisirs de l'école maternelle Mansart, sous la forme d'une modification de l'avenant n°2 ;

2 - approuver le projet d'avenant proposé, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 18/12/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 DEC. 2009



Avenant n° 2007 - 2 **à la Convention Enfance et Jeunesse** **n° 2007 – 00018 (2006-2009)**

Avenant n° 2 à la convention « enfance et jeunesse » signée le 27 décembre 2006
et à l'avenant n°1 signé le 31 décembre 2007
pour y inscrire des actions dans le champ de l'enfance et de la jeunesse sans modification du
territoire sous Cej

Entre :

*La Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibérations des
28 septembre et 14 décembre 2009*

Ci-après désigné «le partenaire»

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or
dont le siège est situé 8, boulevard Georges Clemenceau – 21043 DIJON CEDEX 9
représentée par Madame Françoise Bourcier, Directrice,

Ci-après désignée « la Caf ».

Et :

Le Président du conseil d'administration de la Caf, Monsieur Jean-Philippe DAZY

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant complète l'article 1 ainsi que les annexes 1, 2, 3, de la convention « enfance et jeunesse » signée le 27 décembre 2006 et l'avenant n°1, signé le 31 décembre 2007.

Il y intègre :

- une action nouvelle dans le champ de l'enfance, soit la réservation de 40 places dans la structure d'accueil des jeunes enfants « La Maison des Fées », avec application obligatoire du barème des participations familiales établi par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.
- une action nouvelle dans le champ de la jeunesse, soit l'augmentation pour 40 places de la capacité de l'accueil de loisirs « Mansart ».

Le détail de ces actions figure en annexes 2 et 3 du présent avenant.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU PARTENAIRE ET DE LA CAF

Le partenaire et la Caf se conforment aux engagements figurant à la convention « enfance-jeunesse » précitée et à son avenant n°1 (cf. annexe 4 de l'avenant n° 2) et modifiée en vertu du présent avenant.

L'ensemble des autres dispositions inchangées de la convention « enfance et jeunesse » précitée et de son avenant n°1 demeurent applicables en l'état, dès lors qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations du présent avenant et de ses annexes.

ARTICLE 3 - EFFET ET DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant, portant signature de l'ensemble des parties, accompagné des dates effectives de ces signatures, est conclu du 1^{er} septembre 2009 jusqu'au 31 décembre 2009.

L'avenant prend son plein effet lorsque l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à sa signature, listées en annexe 5 de l'avenant n° 1 du 31 décembre 2007, a été fourni à la Caf.

Il est établi un original du présent avenant pour la Caf et chacun des partenaires co-signataires du présent avenant.

Fait en deux exemplaires à Dijon

Fait à Dijon, le

Le Président du Conseil d'Administration
de la Caisse d'Allocations Familiales
de la Côte d'Or

J.P. DAZY

Fait à Dijon, le

Le Maire,
de la Ville de Dijon

F. REBSAMEN

Fait à Dijon, le

La Directrice
de la Caisse d'Allocations Familiales
de la Côte d'Or

F. BOURCIER

ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF DE L'ACTION NOUVELLE RELATIVE A L'AVENANT N°2

Ce tableau vient compléter les tableaux récapitulatifs, annexe 3 du contrat enfance jeunesse initial et annexe 1 de l'avenant n°1

					MONTANTS PSEJ LIMITATIFS			
TYPOLOGIE	TYPE ACTION	NATURE ACTION	NOM DE L'ACTION	2006	2007	2008	2009	TOTAL
MODULE AVENANT N°2 DATE D'EFFET 1^{ER} SEPTEMBRE 2009								
Action nouvelle	Accueil enfance	Structure multi accueil	Maison des Fées	0.00	0.00	0.00	50 069.29	50 069.29
Action nouvelle	Accueil jeunesse	Accueil de loisirs	ALSH « Mansart »	0.00	0.00	0.00	17 369.26	17 369.26
Total actions nouvelles				0.00	0.00	0.00	67 438.55	67 438.55
TOTAL CONTRAT CAF AVENANT N°2				0.00	0.00	0.00	67 438.55	67 438.55

(1) « N » correspond à la 1^{ère} année civile de la convention initiale Cej.

Fait à Dijon, le

Le Président du Conseil d'Administration
de la Caisse d'Allocations Familiales
de la Côte d'Or

J.P. DAZY

Fait à Dijon, le

La Directrice
de la Caisse d'Allocations Familiales
de la Côte d'Or

F. BOURCIER

Fait à Dijon, le

Le Maire,
de la Ville de Dijon

F. REBSAMEN

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE A LA SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL (1)

Et perspectives de développement

TYPLOGIE	NOM DE L'ACTION	Taux d'occupation 2008 (1)	Nombre d'unités de référence (2) 2008	Capacité d'accueil 2008	2009	2009
					Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil
MODULE AVENANT N°2 DATE D'EFFET 1^{ER} SEPTEMBRE 2009						
Action nouvelle	Structure multi accueil « Maison des Fées »	/	0	0	26 818 h	36 960 h
Action nouvelle	ALSH « Mansart »	65.74%	43 754 h	66 560 h	63 930 h	80 960 h

(1) il s'agit de l'existant au **31 décembre de l'exercice civil qui précède** la signature de l'avenant suivant le module concerné, le N-1 de la convention peut donc différer du N-1 de l'avenant
 (2) cf. annexe 5.2

Fait à Dijon, le

Le Président du Conseil d'Administration
de la Caisse d'Allocations Familiales
de la Côte d'Or

Fait à Dijon, le

Le Maire,
de la Ville de Dijon

J.P. DAZY

F. REBSAMEN

Fait à Dijon, le

La Directrice
de la Caisse d'Allocations Familiales
de la Côte d'Or

F. BOURCIER

FICHE PROJET : accueil de loisirs

Action nouvelle
Action antérieure

Nature du Projet :

Augmentation de la capacité de l'accueil de loisirs « Mansart »

Type Accueil :

Nom	Accueil de loisirs « Mansart »
Adresse	21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Structure ou service concerné	Accueil de loisirs extra scolaire

Activité

Nombre d'actes (heures enfant) année de base 2008 : 43 754 h

	2008	2009
Nombre d'actes (heures enfant)	43 754 h	63 930 h
Nombre d'actes payés par les familles	43 754 h	63 930 h
Capacité théorique	66 560 h	80 960 h
Taux d'occupation (*)	65.74%	78.96%

(*) Pour action antérieure :

- si taux N-1 <60%, taux N à N+2 >= taux N-1 et taux à compter de N+3 >=60%,
- si taux N-1 >=60%, taux N à N+4 >= 60%

Pour action nouvelle, taux N+2 par rapport à exercice **civil d'ouverture** de l'activité >= 60%

Données financières

	2009
Charges	
Personnel	246 679.00
Autres charges	51 923.00
Total Charges	298 602.00
Produits	
Participations Familiales	55 048.00
Prestation de Service Ordinaire	28 665.00
Autres Subventions	
Subvention	214 889.00
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.	
Total Produits	298 602.00
Prix de revient par acte	4.67

Annexe 3 : FICHES PROJET

FICHE PROJET : ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT, ACCUEIL COLLECTIF,

Action nouvelle
Action antérieure

Nature du Projet :

Création de 40 Places d'accueil au bénéfice des Dijonnais, par réservation dans la structure multi accueil « La Maison des Fées », gérée par la société « Crèche Attitude ».

Type Accueil :

Nom	« La Maison des Fées »
Adresse	Rue Christiane Perceret 21 000 Dijon
Gestionnaire	Crèche Attitude AIDA
Structure ou service concerné	EAJE Multi accueil

Activité

Nombre d'actes (heures enfant) année de base Création.

Date prévisible d'ouverture : 26 Août 2009

	2008	2009
Nombre de places	0	40
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	924
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)	0	26 818 h
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)	/	/
Capacité théorique	0	36 960 h
Taux d'occupation (*)	0	72.56%

Pour action nouvelle, taux N+2 par rapport à exercice **civil d'ouverture** de l'activité $\geq 70\%$

Données financières

	2009
Charges	
Personnel	145 891.33
Autres charges	88 799.33
Total Charges	234 690.66
Produits	
Participations Familiales	42 036.00
PSU / PSO	61 643.25
Autres Subventions	
Subvention Municipalité	131 011.41
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.	
Total Produits	234 690.66
Prix de revient par acte	8.75€/h